

L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE
CONCOURS DE 2018
MÉRITE PROMUTUEL ASSURANCE DE LA PRÉVENTION

Raison sociale : _____
Catégorie : _____ Région : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

BÂTIMENTS

**Pointage
/40**

- Les bâtiments sont en bonne condition et ils ne présentent aucun signe d'affaissement.
- L'appareillage électrique est exempt de toute marque de corrosion.
- Le câblage électrique, à l'intérieur des bâtiments abritant du bétail ou de la volaille, est protégé ou hors de la portée des rongeurs.
- L'appareillage électrique, y compris les boîtes de distribution et les moteurs, est dénué de poussière.
- L'entrée électrique principale est située dans un endroit sec et à l'abri de la poussière.
- L'éclairage est adéquat pour les emplacements humides abritant du bétail (néons étanches ou globes marins).
- Les réservoirs d'essence et de diesel :
 - sont placés sur une base ou sur un support incombustible;
 - sont situés à au moins 40 pieds (12 mètres) des bâtiments;
 - sont protégés, au moyen de butoirs, des impacts possibles de véhicules.
- Dans l'atelier d'entretien et de mécanique, le revêtement intérieur des murs est constitué de tôle ou d'un matériau ignifuge offrant une protection contre le feu au moment des travaux de soudure ou de meulage.

MACHINERIE, MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

/20

- Il y a une génératrice d'urgence sur les lieux qui est prête à fonctionner en tout temps.
- Les gardes de protection des pièces mobiles de la machinerie sont bien en place et en bonne condition (ex. : éléments de protection pour la prise de force [PTO], gardes de protection posés sur les compresseurs et sur les autres appareils à courroie, etc.).
- Le hache-paille fixe n'est pas à l'intérieur du bâtiment principal.
- Des extincteurs portatifs se trouvent en quantité suffisante dans les bâtiments et dans les tracteurs.

PRODUITS DANGEREUX ET FOSSE

/10

- Les produits nettoyants chlorés, les pesticides, les engrais chimiques et les autres produits dangereux sont conservés dans leur contenant original et entreposés dans un endroit sécuritaire (armoire ou local verrouillé) qui n'est pas accessible aux enfants.
- L'accès aux fosses à purin et aux abris à fumier est limité et géré au moyen d'une clôture ou d'une barrière en bon état.

PROTECTION DES ANIMAUX

/10

- Une mise à la terre a été faite pour les stalles, les abreuvoirs et l'écurieur.
- Un système d'alarme, relié à une centrale, est installé pour détecter et signaler les pannes de courant électrique ou les variations de température.

APPRÉCIATION GLOBALE

/20

Exemples :

- La propreté générale des lieux est remarquable.
- L'extérieur se distingue par l'absence de végétation excessive autour des bâtiments, de même que par l'absence de ferraille ou d'autres accumulations de débris.
- L'intérieur des bâtiments est d'une propreté générale adéquate et les lieux sont l'objet d'un lavage fréquent.
- Le propriétaire montre des dispositions favorables à l'égard de la prévention.

TOTAL

/100¹

COMMENTAIRES

SIGNATURE DES JUGES

¹ Le minimum de points nécessaire pour pouvoir être en lice pour l'obtention du Mérite Promutuel Assurance de la prévention est de 75.
Document révisé 2011